

DEPARTEMENT DES LANDES  
ARRONDISSEMENT DE MONT  
DE MARSAN  
COMMUNE DE BANOS

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE, Maire

Nombre de conseillers élus :  
11

Conseillers en fonction :  
11

Conseillers présents et  
représentés :  
10

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. LALANNE Romain, Mme CAZAUBON Isabelle, M. LAPORTE Aurélien, M. DANDY Jérôme, Mme LARRAZET Marina, Mme TAUZIN-DAUGA Magali, Mme CABRERA Maryline, Mme BRETHES Caroline.

Excusé : M. CAUBRAQUE Bertrand,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CAZAUBON

Date de convocation : 11 octobre 2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

DCM 2022/07/01 : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION DES RQUES PROFESSIONNELS SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nouvelle convention rédigée par le Centre de gestion des Landes ayant pour intitulé : **Convention prévention des risques professionnels santé et sécurité au travail** venant compléter le service de médecine préventive.

Les missions du service de prévention sont définies par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale ; elles correspondent à une mission d'intérêt général et répondent à des objectifs réglementaires issus du code du travail.

Cette convention, a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de la mise à disposition du service prévention du CDG 40 pour accompagner la collectivité dans une démarche globale de prévention des risques professionnels visant à réaliser des missions d'accompagnement, de sensibilisations et de conseils dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

L'ensemble de ces actions vise à diminuer l'absentéisme au sein des collectivités et à terme le coût de la sinistralité.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **décide d'adhérer à cette convention pour une durée de trois pour un montant forfaitaire annuel de 200€**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention**

**Article final** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

*Réception en préfecture le : 28/10/2022*

## **DIVERS :**

**Logement communal 50 Route du Prim** : Travaux terminés (charpente, pose lino, peinture, installation radiateurs à inertie, achat électroménager).

Pour la location une convention de location sera signée entre la collectivité et la Fondation COS, qui s'occupe des réfugiés. Elle même signera un contrat de location avec un sous-locataire

**Plateau multisports** : Travaux de terrassement en cours réalisés par l'entreprise CASSAGNE Jacques : création d'une plateforme en « graveline » de 22m x 12m pour un plateau de 19m x 10m.

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa décision d'attribuer le marché de l'équipement multisports à l'entreprise AGORESPACE SAS – 60150 Longueil-Annel.

**Repas 3<sup>ème</sup> âge** : prévu au printemps.

**Formation 1<sup>er</sup> secours** : Le centre régional de formation professionnelle de la croix rouge propose une formation PCS1 pour les agents et les élus. Les membres conseil étant intéressés, des renseignements complémentaires vont être pris.

**Chemin profonds** : Les travaux ont été validés et vont être pris en charge par le Conseil Départemental. Prévisions printemps 2023.

**Correspondant incendie et secours** : nommé, Mr Jean-Louis REDON

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

Table des délibérations de la séance du 18 octobre 2022

**2022/07/01–Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail**

<b><u>NOM – Prénom</u></b>	<b><u>Signature</u></b>
<b>LAPORTE Jean-Louis, Maire.</b>	
<b>LALANNE Romain</b>	
<b>CAZAUBON Isabelle</b>	
<b>LAPORTE Aurélien</b>	
<b>CAUBRAQUE Bertrand</b>	Excusé
<b>DANDY Jérôme</b>	
<b>REDON Jean-Louis</b>	
<b>CABRERA Maryline</b>	
<b>LARRAZET Marina</b>	
<b>TAUZIN-DAUGA Magali</b>	
<b>BRETHES Caroline</b>	